

Les surcoûts du renouvelable

Publié le 20 juillet 2016 par Le Mont Champot

<http://lemontchampot.blogspot.fr/2016/07/surcouts-renouvelables.html>

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) vient de publier les prévisions 2017 des surcoûts liés au tarif d'achat des énergies renouvelables.

Elle évalue ce surcoût 2017 à **5,650 Milliards d'€**, soit une augmentation de **19,7% en un an**. (4,720 Milliards « seulement » étaient prévus pour 2016 lors de la précédente délibération d'octobre 2015)

La part des énergies renouvelables dans les charges de service public de l'énergie passe ainsi la barre des 70% du total.

Le surcoût du tarif d'achat éolien (90,2€/MWh contre 90€/MWh en 2016) est estimé à 1,5 Milliard d'euros, celui du photovoltaïque à 2.8 Milliards d'euros, avec un tarif d'achat moyen qui passe à 356,9€/MWh, (contre 348,6€/MWh en 2016.)

Cette augmentation peut surprendre en regard des annonces de la baisse régulière des coûts de cette filière.

Pour information, la France est 1^{er} exportateur mondial d'électricité avec un solde export net de 63,4TWh sur ces 12 derniers mois. (source douanes françaises) Elle a exporté cette électricité au prix moyen de 33€/MWh.

Rappelons que les éoliennes étaient supposées générer un bénéfice à partir de 2015 ... "En tablant sur une augmentation régulière des prix de 5 %, la contribution à la CSPE s'avère positive jusqu'en 2015. Les consommateurs seront donc obligés de payer plus cher pour le développement de l'éolien. **Ensuite, la contribution devient négative. Les producteurs éoliens génèrent alors une rente pour la collectivité.**" (<http://www.senat.fr/rap/r06-357-2/r06-357-212.html>)